

## PN°4 de la Commission du Statut de l'Arbitrage Additif au procès-verbal n°3 du 21 mars 2025

|              |  |
|--------------|--|
| Réunion du : | Du Lundi 31 mars 2025  |
| À :          | 9h30 – DGL   |
| Président :  | M. Christian BOUTADE   |
| Secrétaire : | M. François ESPADA   |
| Présents :   | Mme Élisabeth COLLAVOLI. M. Claude BOUILLET, Stéphan BROCCQ, Alain MAZON, Sauveur ROMAGNOLE. |
| Excusés :    |  |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 97.1 du règlement intérieur du District).

### SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES

#### b. Première année d'infraction

En plus des sanctions financières, par arbitre manquant variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première du club (article 46) le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et **de deux unités pour le Football à 11.**

**Cette mesure est valable pour toute la saison 2025-2026.**

| Clubs en infractions | Niveau de l'équipe 1 | Nombre d'arbitres à fournir | Nombre d'arbitres manquants | Sanctions financières | Mutations autorisées en 2025-2026 |
|----------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| 560495 – F.C.VATAN   | Senior D 2           | 1 arbitre                   | 1 arbitre                   | 50,00 €               | <b>4 dont 2 HP max</b>            |

### PROCHAINE REUNION

. Date à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance  
Christian BOUTADE

Le Secrétaire de séance  
François ESPADA